<u>2024-11-28-21</u>: Attribution d'une subvention à l'association Solidarité Paysans 49

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit novembre à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maineet-Loire

<u>Étaient présents :</u>

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, PASSELANDE, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Pascal CRUBLEAU, Juanita FOUCHER, Pascal CHEVROLLIER, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Christian MASSEROT, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Joël Florence MARTIN. Christelle LAHAYE, ESNAULT, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

<u>Étaient excusés :</u>

Frédérique	LEHON,	Estelle	BASTA	ARD,	Liliane	LANDEAU,	Mireille
POILANE,	Dominiq	ue FO	UIN,	Isabe	lle Cl	HARRAUD,	Patrice
TROISPOILS, Vincent VIGNAIS, Muriel NOIROT, Marie-Hélène LEOST,							
Alain BOURRIER, Antoine MICHEL							

Membres en exercice :49
Membres présents :37
Pouvoirs :5
Quorum :25
Votants :42
Votes pour :40
Votes contre :0
Abstention :2
Date de convocation : 22/11/2024

Pouvoirs:

Frédérique LEHON donne pouvoir à Pascal CRUBLEAU, Estelle BASTARD donne pouvoir à Christian MASSEROT, Dominique FOUIN donne pouvoir à Maryline LÉZÉ, Liliane LANDEAU donne pouvoir à Brigitte OLIGNON, Mireille POILANE donne pouvoir à Michel BOURCIER

Secrétaire de séance : Maryline LEZE

Accusé de réception en préfecture 049-200071868-20241128-2024-11-28-21-DE Date de télétransmission : 02/12/2024 Date de réception préfecture : 02/12/2024

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou;

VU l'avis favorable de la commission Solidarités et Habitat en date du 12 septembre 2024;

VU l'axe 2 du projet de territoire de la CCVHA « faire vivre et partager les ressources d'une identité rurale porteuse de dynamiques économiques et humaines »;

VU l'engagement de la démarche RSO « soutenir les initiatives d'intérêt général et solidaires » ;

CONSIDERANT que le territoire de la CCVHA est à dominante rurale et que l'activité économique agricole y est très présente ;

CONSIDERANT l'intérêt du projet porté par l'association Solidarité Paysans 49 par son action d'accompagnement des agriculteurs pour faire face à certatines difficultés ;

CONSIDERANT que l'association Solidarité Paysans 49 peut, par son intervention, contribuer au maintien d'une activité économique agricole durable;

ENTENDU l'exposé de Madame FOUCHEREAU, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, abstention de Maryline Lézé, décide :

- De valider l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 500€, au titre de l'année 2024, sans engagement dans la durée, à l'association Solidarité Paysans 49 ;
- De valider le soutien dans l'information par l'utilisation des différents supports de communication de la CCVHA;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance le 28 novembre 2024 au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Secrétaire de Séance

Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dievant de l'objet d'un recours contentieux de l'objet d'un recours d'un recours de l'objet d'un recours d'un recours de l'objet d'un recours de l'objet d'un Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.